

**De la norme à l'usage des concepts en grammaire FLE  
en milieu institutionnel scolaire et universitaire**

**Abderrahmane BOUACHA  
Université de Tiaret**

**Résumé**

Aucune langue n'échappe à ceux qui l'utilisent. Car, au travers de son système, elle permet de tisser des liens forts étroits entre les sous-systèmes de signes qui la composent et les fonctions anthropologiques qui les mettent en œuvre. Autrement, elle sera condamnée à l'isolement ou aux illusions. Le développement de la recherche linguistique à partir du XIX<sup>e</sup> a amené à séparer de plus en plus la connaissance scientifique de la langue et la détermination de sa norme. D'une part, la linguistique historique, une fois qu'elle a commencé à étudier dans le détail les transformations du langage, a montré que l'évolution de la langue a fréquemment son origine dans des façons de parler populaires, de sorte que la correction d'une époque ne fait souvent que consacrer les incorrections de l'époque précédente. D'autre part, il est apparu que les processus linguistiques fondamentaux sont à l'œuvre autant, et souvent même plus, dans les parlers dits «incorrects» que dans les parlers conformes à la norme officielle. Aussi, la notion d'incorrection et, par extension, de grammaticalité et d'acceptabilité pose la problématique des usages particulièrement en classe de FLE en milieu institutionnel. Ce qui nous pousse à nous interroger sur les types de grammaire à bâtir et à mettre à la disposition des apprenants en milieu institutionnel, sur leur nature et les différents usages devant servir à développer des aptitudes en termes de communication chez les apprenants.

Au travers d'un certain nombre d'exemples empruntés à certains linguistiques, sociolinguistes et didacticiens, nous faisons ici l'hypothèse que l'élaboration des documents oraux particulièrement (langue parlée) pour la méthodologie FLE en milieu institutionnel, devrait tenir compte de la diversité des situations de communication et de leurs spécificités. Car, en matière de discours oral, la didactique des langues a encore un vaste espace à explorer.

Selon les théoriciens, la grammaire doit posséder un objet de référence pour s'inscrire dans une approche formelle. Pour ce faire, la question qui n'a pas fini de les préoccuper et qui mérite d'être posée est de savoir d'où lui viendrait cet objet...

Il ne pouvait venir, selon eux, que des pratiques langagières effectives. Dans ces pratiques langagières, les sujets parlants peuvent produire toutes espèces de formes (dans des contextes particuliers bien évidemment, y compris des formes dites "fautives").

Néanmoins, il serait vain de porter un(ou des jugements) si, au préalable, des critères de sélection n'ont pas été fixés. En termes de statut des langues en présence, l'usage du français comme moyen de communication y réfère. Parmi

ces critères, nous pouvons citer celui des registres ou niveaux de langues<sup>1</sup>. En effet, il est courant (parfois même certaines grammaires le stipulent) d'entendre dire qu'à l'usage, le français populaire, dans l'emploi des phrases complexes, par exemple, et pour des raisons de simplicité et d'économie aussi, use beaucoup plus de parataxes que de coordinations et de coordinations que de subordinations. Cela ressemblerait beaucoup plus à ce qui est appelé "le mythe de la simplicité".

Ces simplicités de structures apparaissent uniquement lorsqu'on les étudie sur le plan segmental sans s'arrêter aux niveaux des relations complexes.

**MOTS CLES : grammaire, norme(s), usage(s), jugements, prescriptions linguistiques**

### ملخص:

لا يمكن لأي لغة أن تفلت من أولئك الذين يستعملونها. لأنه من خلال نظامها فهي تساعد على بناء روابط قوية بين النظم الفرعية للرموز التي تتكون منها الوظائف الأثروبولوجيا التي تقوم بتنفيذها. وإلا فإنه سيحكم عليها بالعزلة أو الأوهام. لقد أدى تطوير البحث اللغوي ابتداء من القرن التاسع عشر على نحو متزايد إلى فصل المعرفة العلمية للغة وتحديد المعيار. من جهة قد أظهرت اللغويات التاريخية أن تطور اللغة في كثير من الأحيان يعود أصله طرق التحدث الشعبية حيث أن تصحيح حقبة ما غالبا تبقى فقط على أخطاء الحقبة السابقة. ومن جانب آخر، يبدو أن العمليات اللغوية في العمل هي الاستعمال بنفس القدر، وغالبا ما تكون أكثر من ذلك، في ما يسمى "اللهجات غير صحيحة" منه في اللهجات وفقا لمعيار رسمي. أيضا مفهوم غير صحيح استطرادا، النحوية والمقبولية، يثيرا مسألة الاستخدامات لا سيما في أقسام اللغة الفرنسية كلغة أجنبية في الوسط المؤسساتي. ما يدفعنا إلى التساؤل عن أنواع من القواعد لبناء وإتاحتها للدارسين في الأوساط المؤسساتية، على طبيعتها ومختلف استعمالها لخدمة تطوير مهاراتهم من حيث التواصل بين المتعلمين. من خلال عدد من الأمثلة من بعض اللغويين، في علم اللغة الاجتماعي ورجال التعليمية. يمكننا أن نجعل من الفرضية القائلة بأن اعداد وثائق الشفهية بشكل خاص (اللغة المنطوقة) لمنهجية

1 L'enseignement du FLE l'inscrit parmi les objectifs qu'elle tend à réaliser dans le cadre des pratiques de classe dès le collège.



1/ **Présent de l'indicatif** à valeur modale tant dans les complétives, les finales que les temporelles .

**Exemple :** " je veux pas qu'il part, c'est rare que je suis séparée de lui, ça se peut qu'il est là..."

La norme aurait exigé l'emploi des formes grammaticales : qu'il parte, que je sois... et qu'il soit là...

**2/Conditionnel** : il semble être préféré au subjonctif pour marquer une éventualité

**Exemple :** supposons que je voudrais, à moins que j'aurais su.

**3/Subjonctif** : très limité dans l'usage à cause de ses difficultés. En termes d'emploi, il a tendance à être remplacé par l'indicatif généralement présent.

En effet, il n'est pas courant d'entendre des expressions du type que j'expliquasse ou que j'eusse expliqué ou toute autre forme verbale de ce type car nécessitant un temps de réflexion plus long ; ce dont ne dispose pas l'oral dont l'économie, la brièveté et la spontanéité sont les principales caractéristiques d'où l'usage d'une forme plus simple comme par exemple l'indicatif.

**4/L'infinitif** : l'infinitif est employé, tout d'abord, pour des raisons de simplicité et aussi afin d'éviter les difficultés de conjugaison surtout au subjonctif.

"avant de partir à la place de avant que je parte.

Dans d'autres cas, le sujet que l'analyse syntaxique offre à l'infinitif n'est pas celui qu'impose le sens.

"on ira à la préfecture pour vous donner un logement, j'ai six personnes à manger."

La forme orale ici escamote la structure logique qui sépare nettement, syntaxiquement parlant, les sujets accomplissant les actions des verbes aller(on) et donner(le préposé à la distribution des logements) puis avoir(je) manger(ils).

Dans d'autres cas, l'infinitif apparaît seul :

"on a été obligé aller ailleurs."

Plus fréquemment, on utilise un "de" comme marque de transposition.

"il préfère d'être tout seul, "pense de me rapporter un cadeau", " j'ai cru de bien faire, pour de rire."

Enfin, on trouve aussi dans des récits, des infinitifs juxtaposés au reste de la phrase, faisant suite à une série de temps du récit.

"je me suis retrouver à zoner/ j'ai connu des copains/(...)/ ramassé par des flics/repartir le matin/refaire la manche/remonter le soir." Cette rupture se rencontre également quand un infinitif remplace une forme conjuguée.

"si vous avez un problème/ venir me le dire."

Dans un autre cas de figure, Françoise Gadet, en consacrant un paragraphe à l'enseignement, sous le titre : « école, transmission des normes, échec scolaire(p71-75)<sup>3</sup>, cite le paradoxe du professeur de FLE qui, d'après elle, dans son

3 Françoise Gadet (2006), La variation sociale en Français, Paris, Ophrys.

enseignement accès sur la communication, sait qu'il doit enseigner un registre qui, certes est toujours vivant et utilisé, mais qui est concurrencé, sinon menacé par des variantes<sup>4</sup> tout aussi vivantes dans le français des natifs. Exemple<sup>5</sup> portant sur les nombreuses variantes de l'interrogation partielle, " quand vous venez ?"telles qu'elles ont été recueillies :

- 0- quand venez-vous ?
- 1- quand est-ce que vous venez ?
- 2- vous venez quand ?
- 3- quand vous venez ?
- 4- quand que vous venez ?
- 5- quand c'est que vous venez ?
- 6- quand que c'est que vous venez ?
- 7- quand c'est que c'est que vous venez ?
- 8- quand que c'est que c'est que vous venez ?
- 9- c'est quand que vous venez ?
- 10- c'est quand c'est que vous venez ?
- 11- c'est quand que c'est que vous venez ?
- 12- vous venez quand est-ce ?
- 13- vous venez quand ça ?

La diversité des cas pour une même variante rend encore ici la tâche plus difficile en termes de choix et de sélection. Quelle(s) structure(s) choisir ? Faut-il les accepter toutes ou opérer une sélection ? Si oui, selon quels critères ?..

En contexte algérien, milieu institutionnel, la seule référence en ce qui concerne l'utilisation de la langue française comme moyen de communication reste la norme. En effet, dans les pratiques courantes, l'usage de cette langue se confond avec son statut d'une langue apprise à l'école selon des règles et des préceptes.

#### **Le système de la norme**

Il est d'usage de lire ou d'entendre dire que la norme se définit comme le désir de fixer une forme considérée, par l'usage, la plus courante. En milieu scolaire algérien, ce critère permet de sélectionner les quatre premières séquences du corpus précédent comme les seules valables à pouvoir être utilisées dans des situations de communication aussi bien orales qu'écrites. Il s'agit d'actes sociaux s'appuyant sur un jugement d'inégalité : l'usage correct vs incorrect, fautif impur, vulgaire, non éduqué, relâché, etc.

S'agit-il d'une attitude ou d'une réalité linguistique..? Là se situe le vrai débat.

Or, qu'est-ce qu'on entend par norme?

4 Encore faut-il que le professeur de FLE soit celui qui maîtrise toutes ces variantes en sachant qu'il a en face lui celui qui apprend et qui doit être évalué.

5 Exemple emprunté à Gadet. F

Dans certains cas, le concept de norme pourraient s'apparenter uniquement à la conception telle qu'elle a été héritée des grammairiens de Port-Royal, c'est-à-dire, sous forme de prescriptions : " dites et ne dites pas", c'est-à-dire un précepte ou une loi...

La norme ici fonctionnerait comme un système d'instructions, donc de règles à observer pour obéir à un bon usage ou la forme linguistique recevrait un label de qualité dont les critères seraient : Clarté, précision, esthétique et logique

Comment les définir ?

Par les usages ou des prises de position du type : cette forme existe v.s n'existe pas, se rencontre v.s ne se rencontre pas. Quant à la clarté, elle suppose l'utilisation du mot juste, l'adjectif qualificatif précis, le bon adverbe, le verbe exact, la construction grammaticale qui n'engendre pas d'ambiguïté par exemple. Enfin, l'esthétique traduira la notion du beau exprimé au moyen de la langue.

Cette démarche héritée d'une certaine tradition, a survécu dans la pratique pédagogique du français, qui continue à lier l'étude de la grammaire à l'apprentissage de la correction grammaticale (alors que la pédagogie anglo-saxonne actuelle, par exemple, croit pouvoir faire l'économie de l'enseignement de la grammaire). On justifie la conjonction du descriptif et du normatif par divers arguments. De différentes tournures possibles, la tournure correcte serait celle qui, soit s'accorde le mieux avec les habitudes générales de la langue, soit est susceptible d'une justification " logique ", ou a des explications qui relèvent de l'étymologie pure et simple. Par exemple, connaître le latin pour bien parler le français (Vaugelas) sans pour autant

être trop restrictif (puriste).

Dans ce cas, toutes les données qui ne tomberont pas dans un ensemble constitué par l'accord de quelques écrivains et de quelques usages, appartenant souvent à un passé révolu, sinon lointain, seront réputées incorrectes. La grammaire puriste existe dans toutes les traditions ou existe l'activité grammaticale. Elle existe notamment dans la tradition française.<sup>6</sup>

#### **Usages, jugements et prescriptions linguistiques**

Si, dans le cadre des pratiques langagières en milieu scolaire algérien, l'usage de toutes les formes citées en exemple pourraient ne pas figurer dans l'usage courant des apprenants car supplantées qu'elles sont par d'autres pratiques imposées où la norme scolaire est de rigueur, nous ne pouvons nier le fait que ils pourraient exister des situations qui transgressent cette norme. Le rejet de celle-ci, à l'évidence imposée, a pu sembler être définitif pour la linguistique dès la première partie du XX<sup>e</sup> siècle. Certains linguistes ont cru possible de récupérer le mot " norme", et de l'utiliser dans un sens nouveau, où il

<sup>6</sup> Cette pratique n'est nullement dominante dans les faits. Elle est représentée actuellement par certains écrivains ou une partie des membres de l'Académie. Les spécialistes en grammaire ont tendance à s'en détacher.

ne sert plus à distinguer un usage particulier de la langue mais plutôt des usages : norme scolaire/ normes sociales, norme écrite/norme orale

Pour Hjelmslev, linguistique danois, le système d'une langue (ou son schéma) est une réalité purement formelle, " c'est l'ensemble des relations abstraites existant entre ses éléments, indépendamment de toute caractérisation phonétique ou sémantique de ceux-ci"... Il nous donne l'exemple du /r/français qui se définit, dans le système, par la façon dont il se combine, dans la syllabe, avec les autres phonèmes). La norme est l'ensemble des traits distinctifs qui, dans la manifestation concrète de ce système, permettent de reconnaître les éléments les uns des autres. Du point de vue de cette norme, le /r/ sera défini comme une consonne vibrante, car cela suffit à le distinguer de tout autre phonème français. L'usage, maintenant, serait représenté par les phénomènes sémantico-phonétiques par lesquels le système se manifeste en fait (/r/ se caractérise alors par la totalité des traits, même non-distinctifs, qui constituent sa prononciation : c'est tantôt une vibrante sonore roulée alvéolaire, tantôt une constrictive sonore uvulaire). La norme représente donc une sorte d'abstraction opérée par rapport à l'usage. L'évolution récente de la linguistique a conduit cependant à réhabiliter dans une certaine mesure l'idée que tout n'est pas à prendre dans les données linguistiques empiriques, et que le linguiste ne saurait mettre sur le même plan tous les usages qu'il observe dans une collectivité donnée. La linguistique générative admet, par exemple, que parmi les énoncés effectivement utilisés par les sujets parlants, certains sont grammaticaux et les autres agrammaticaux. La distinction est si importante qu'une condition nécessaire d'adéquation pour une grammaire générative est d'engendrer les premiers et non pas les seconds. Etant donné que les grammaires traditionnelles se proposent aussi de rendre leurs lecteurs capables de construire les phrases correctes et d'éviter les phrases incorrectes, on a souvent, par la suite, reproché à Chomsky d'avoir ressuscité purement et simplement la vieille notion de normativité.

#### **Norme, grammaticalité et niveaux de langue**

La grammaire française, traditionnellement, fait une large part à des jugements de type normatif portés sur certaines "fautes" ou "incorections" par référence à l'idée que la langue est un système qui a ses exigences internes (tel énoncé " n'est pas conforme au génie de la langue" ) aussi bien qu'à des règles du discours et à des valeurs intellectuelles ou morales qui masquent ou traduisent des valeurs de caractère implicitement social ( correct vs incorrecte vs vulgaire, etc.). L'ambiguïté de toutes ces formules pour certains grammairiens et linguistes a révélé à quel point un même jugement peut refléter un point de vue descriptif en même temps qu'une attitude prescriptive vis-à-vis des faits de langue.

Une approche structurale des faits de langue ne fait pas de place à des jugements de ce type dans la mesure où son objet d'étude " attesté" est le corpus. Dans un tel cadre méthodologique, la notion de norme se définit exclusivement par rapport à des critères internes à l'ensemble d'énoncés dit corpus : est

"normal" tout ce qui est dans le corpus et ce qui peut en être tiré par généralisation; est "anormal" tout ce qui peut être tiré du corpus<sup>7</sup>. Si par ailleurs, il y a reconnaissance de variantes telles que nous les avons constatées dans les exemples proposés (syntaxiques, lexicales phonologiques), elles peuvent être regroupées sous le nom de "niveaux", par référence à des critères internes (relations de cooccurrence, par exemple) et éventuellement un étiquetage de ces niveaux : "familier", "soigner", "populaire"<sup>8</sup>.... D'autres caractéristiques appelées caractéristiques externes comme par exemple les types de situation de communication<sup>9</sup> et la condition sociale des locuteurs. peuvent également intervenir dans le choix de telle ou telle structure sans aucun jugement de valeur. Le seul critère sur lequel repose tout jugement est nuancé. Il s'agit du degré d'acceptabilité régissant les grammaires transformationnelles dont l'objet d'étude est le corpus. Ce jugement d'acceptabilité joue un rôle presque analogue à la norme mais avec plus de tolérance dans la mesure où les données sur lesquelles travaille le linguiste sont filtrées et les jugements nuancés<sup>10</sup>. L'approche structurale offre ainsi une analyse scientifique très fine du fonctionnement de la phrase. Cette analyse ne peut être réalisée par la grammaire traditionnelle qui n'offre qu'un cadre pour l'analyse et l'apprentissage du discours classique normalisé.

#### **La norme et les grammaires scolaires et universitaires.**

Utiliser le mot "norme" à propos des grammaires scolaires en général, c'est avant tout faire la distinction d'un enseignement/apprentissage en situation FLM, FLS ou FLE, pour pouvoir, ensuite, recourir à une méta-métalangue car, la langue, dans le cadre institutionnelle, encore plus en situation FLE, obéit à des critères bien définis.

Comme nous avons eu à le constater dans les avant-propos des manuels scolaires en usage en (1<sup>ère</sup> / 2<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> AF), les auteurs se fixent toujours comme tâchent d'enseigner à l'élève à "bien parler" et "bien écrire", à manier une "langue correcte", à renforcer les connaissances morphosyntaxiques de la langue afin de lui éviter de commettre des "erreurs", des "fautes"..., en se flattant de présenter "clairement" les règles que l'apprenant devra mémoriser. A ce propos, nous trouvons successivement énoncer dans les préfaces de ces manuels les expressions du type :

---

7 Les nouvelles tendances en termes de recherche s'orientent actuellement vers la linguistique du corpus.

8 Comme le critère des niveaux de langue est d'usage dans notre système scolaire, il y a lieu de l'accepter dans son intégralité.

9 Nous pensons ici à l'approche développée par Widdowson dans laquelle il définit la grammaire comme étant la somme de règles d'usage+des règles d'emploi

10 La théorie transformationnaliste nuance l'emploi du concept d'acceptabilité en hiérarchisant son emploi :

acceptable, difficilement acceptable, très difficilement acceptable et inacceptable.

"...ce livre facilitera ton apprentissage de la langue...tu sauras communiquer et te documenter..."(1ère AM)

"...pour parler, lire, et écrire..." (2<sup>ème</sup> AM)

"...pour développer tes compétences à l'oral et à l'écrit..."(3<sup>ème</sup> /4<sup>ème</sup> AM).

Mais il serait vain de pouvoir dégager, à partir des différentes lectures de ces manuels, un type de langue particulier et unique qui puisse caractériser la langue en usage car, il est tout à fait clair que les différentes situations de communication évoquées exige un choix particulier, donc une langue particulière. Le fait de passer de l'oral à l'écrit peut se traduire par un changement dans la manière d'utiliser les structures linguistiques de la langue. La pratique langagière discursive en situation classe (raconter, prescrire, argumenter...) détermine le type de langue approprié.

Globalement, nous retiendrons le fait que les manuels scolaires en usage nous présentent donc une certaine "conception" de la langue qui tend surtout vers l'homogénéité et qui se veut commune à tous les apprenants. Elle se distingue par un usage excessif de la grammaire traditionnelle<sup>11</sup> (grammaire du mot / grammaire sémantique) qui s'explique par le fait que le rôle dévolu à la grammaire est de fixer ce qui est correct ou non, c'est-à-dire ce qui est digne d'être enseigné. Cela signifie qu'à partir du moment où les concepteurs de ces manuels fixent une norme, tout écart à celle-ci sera considéré comme des erreurs, voire même des fautes. Et c'est bien sous cet angle que les usages linguistiques tendent à être uniformisés au sein des systèmes éducatifs tels que le nôtre. L'apprenant aura donc à acquérir des normes prescriptives énoncées par le discours normatif officiel. Aussi, même si on aborde les registres de langue dans le cadre d'une pratique langagière diversifiée, ce qui est le cas au collège, nous retrouvons les registres soigné, courant et familier. Les autres qui ne sont pas légitimés sont automatiquement censurés par l'institution éducative. Cela est aussi bien vrai en ce qui concerne l'enseignement universitaire.

#### **Attitude à adopter face à la norme**

On peut la respecter pour ne pas dire qu'on doit le faire. Cela suppose bien évidemment tenter de l'acquérir. Autrement, nous pouvons nous en éloigner, c'est-à-dire, ne pas la respecter. Cette dernière conception préfigure deux attitudes extrêmes de cette figure à vrai dire : la respecter suppose l'avoir acquise et signifie qu'on la préfère à toute autre pratique linguistique (par goût, par nécessité...) d'où la réaction des adeptes de l'ancienne école dont nous avons déjà parlé. Ne pas la posséder, c'est ne pas avoir le temps matériel encore moins le contexte social qui favorise son intégration. On en est fier ou on s'en accommode ou encore on le regrette (le statut du français chez nous, L2 ou L3, a joué un rôle prépondérant dans le choix de la langue, au sens large du terme, à faire acquérir). Essayer de l'acquérir, c'est aussi, parfois, vouloir imiter le groupe social valorisé et valorisant. Cette attitude peut alors se manifester par une

---

11 Cela marque nettement le recul observé après l'avènement de l'école fondamentale dans l'enseignement/apprentissage du français dans notre pays.

tendance à l'hyper correction phonétique (tension articulatoire très forte par exemple), grammaticale et lexicale. Ce qui est tout à fait logique, dans une certaine mesure, et dénote l'envie d'une bonne maîtrise de la langue. Enfin s'en éloigner de cette norme, c'est pouvoir s'en détacher, avec l'assurance de la retrouver quand cela s'avère être nécessaire.

### **Conclusion**

Comme nous venons de le constater, il n'est pas aisé de définir une démarche uniforme qui homogénéiserait entre le concept de grammaire d'un côté, la norme ou les normes qui fixent l'usage de la langue à acquérir et les règles qui le définissent. Les exemples que nous avons cités montrent combien les situations sont nombreuses et parfois même difficilement acceptables et interprétables. Se pose alors la question du choix de la langue donc du système à enseigner. Les questions qui suscitent toujours l'intérêt des didacticiens et ne cessent de faire l'objet d'une attention soutenue sont : Quelle langue enseigner ? Quelle grammaire bâtir et mettre à la disposition des apprenants en situation scolaire et universitaire ? De quelle nature, dans quelle situation ? En effet, toute la problématique de l'enseignement/apprentissage des langues, particulièrement en langue étrangère est là. Plutôt que d'être simple à résoudre, le problème est inextricablement trop complexe. Il serait vain de vouloir l'aborder sous un seul angle mais plutôt tenir compte des diversités linguistiques qui tend à organiser les différents discours et usages en tentant de se les approprier car les différenciations se font aussi bien par les différentes situations de communication, les différents niveaux de langue ainsi que les « marques stylistiques ».

### **Bibliographie sélective**

- Basaille J C(1996), vers une grammaire communicative, CLA Besançon
- Besse H/Porquier R (1984), Grammaire et didactique des langues. Paris,crédif/Hatier.
- Charolles, M(1976), Grammaire de texte, théorie du texte, théorie du discours-narrativité in Pratique, n°5
- Bouacha A, "Didactique du FLE dans le cycle moyen algérien/Analyse d'outils théoriques et conceptuels dans l'enseignement apprentissage de la grammaire, thèse soutenue en 2012 à l'université Abdelhamis Ibn Badis, sous la direction du professeur Laurent Kaschema, Université de Strasbourg.
- Courtilon Janine, (2013), Elaborer un cours de FLE, Edition Hachette.
- GermainC/H Seguin(1995), Le point sur la grammaire, CLE International, collection dirigé par Robert Galisson.
- Coianiz, A. (1983), L'enseignement de la grammaire française aux étrangers, thèse pour le doctorat d'état, Université de Franche-Comté, Besançon.
- Gadet F.(2003), La variation sociale en France, Ed Ophrys, 135p.
- Gadet F, (1992), Le français populaire, Que sais-je ? P.U.F, n° 61.
- Nicolas Ruwet, (1967), introduction à la grammaire générative, Plon, Paris.